

Annexe C

Critères d'admissibilité aux programmes de développement : Hybride, Longue Piste (LP) et Courte Piste (CP)

Pour la saison 2026/2027, la croissance du CEGB et l'alignement des programmes avec les équipes nationales LP et CP et les 2 autres centres d'entraînement nationaux impliquent une révision des critères d'accès aux programmes. Les athlètes de niveau développement en LP, CP et Hybride seront regroupés afin d'assurer la cohésion des groupes d'entraînement. Les invitations hors de la région de Québec ne se feront qu'aux athlètes de niveau post-secondaires. Le CEGB pourra considérer des athlètes de l'âge de 14 ans et plus du niveau secondaire et qui souhaiteraient se relocaliser dans la région de Québec.

Les programmes de développement LP, CP et hybride comportant un maximum de 45 athlètes qui seront sélectionnés selon les critères suivants dans l'ordre exposé ci-après.

Critères et priorités					
<i>1- Âge 13 ans / critères dans les deux disciplines</i>					
500m		1500m	3000m/5000m		5000m
CP: 49,0	LP: 46,0			Filles	
CP: 46,0	LP: 43,0			Gars	
LP : Temps réalisé au CDG ou Fort St-John					
<i>2- Âge 14 ans / critères dans les deux disciplines</i>					
CP: 48,5	LP: 45,5	LP: 2,22,00	LP: 5,05,00		
CP: 45,4	LP: 41,75	LP: 2,07,00	LP: 8,00,00		
LP : Temps réalisé au CDG ou Fort St-John					
<i>3- Critères 15 ans / dans les deux disciplines</i>					
CP: 48,0	LP: 44,5	LP: 2,19,00	LP: 5,00,00		
CP 44,75	LP: 40,5	LP: 2,05,00	LP: 7,50,00		
LP : Temps réalisé au CDG ou Fort St-John					
<i>4- Âge 13, 14 et 15 ans</i>					
<i>critère dans 1 sport et être à 1 sec et moins du critère dans l'autre discipline</i>					
<i>ou à 0,5 sec dans les deux disciplines</i>					

5- Critères 16 ans				
CP: 47,50	LP: 43,75	LP: 2,17,00	LP: 4,50,00	
CP: 44,0	LP: 39,75	LP: 2,03,00	LP: 4,30,00	LP: 7,35,00
CP : Top 20 et Top moitié à l'Omnium junior, Top 25 à la Coupe Canada finale jr ou participation au Championnat canadien jr LP : Temps réalisé au CDG ou Fort St-John				
6- Critères 17 ans				
CP: 47,50	LP: 43,75	LP: 2,17,00	LP: 4,50,00	
CP: 43,5	LP: 39,75	LP: 2,03,00	LP: 4,30,00	LP: 7,35,00
CP : Top 15 et Top tier à l'Omnium junior, Top 20 à la Coupe Canada finale jr ou participation au Championnat canadien jr LP : Temps réalisé au CDG ou Fort St-John				
7- Critères 18 ans et +				
CP: 47,50	LP: 43,75	LP: 2,17,00	LP: 4,50,00	
CP: 43,5	LP: 39,75	LP: 2,03,00	LP: 4,30,00	LP: 7,35,00
CP : Top 10 et Top quart à l'Omnium junior, Top 15 à la Coupe Canada finale jr ou participation au Championnat canadien jr LP : Temps réalisé au CDG ou Fort St-John				

Advenant que plus de 45 athlètes satisfassent les critères, les derniers athlètes ayant satisfait les critères selon l'ordre de priorité seront comparés entre eux. Les athlètes qui ont réussi les critères par le plus de temps en pourcentage seront invités en priorité jusqu'à concurrence d'un maximum de 45 athlètes. Si certains athlètes choisissent de ne pas rejoindre le CEGB, les athlètes suivants seront invités jusqu'à un maximum de 45 athlètes.

Pour être sélectionné au programme de développement hybride l'athlète doit atteindre le critère dans 1 sport et être à 1 sec et moins du critère dans l'autre discipline ou à 0,5 sec dans les deux disciplines. Pour les athlètes de 16 ans et plus, le critère doit être atteint dans les deux disciplines.

Exemple : après la priorité 7, 43 athlètes ont atteint les critères. Après la priorité 8, 48 athlètes ont atteint les critères. Les 5 athlètes ayant atteint les critères dans la priorité 8 seront

comparés entre eux. Les 3 athlètes qui ont réussi les critères par le plus de temps en pourcentage seraient invités en priorité.

Patineur 1, 18 ans féminin en courte piste: 46,44 au 500m :	$47/46,44*100=101,205\%$
Patineur 2, 18 ans féminin longue piste : 4,35,65 au 3000m :	$4,40,00/4,35,65*100=101,578\%$
Patineur 3, 18 ans masculin courte piste : 42,91 au 500m :	$43,50/42,91*100=101,374\%$
Patineur 4, 18 ans féminin longue piste : 2,09,31 au 1500m :	$2,13,00/2,09,31*100=102,85\%$
Patineur 5, 18 ans masculin courte piste : 42,73 au 500m :	$43,50/42,73*100=101,802\%$

Ordre de priorité d'invitation :

Patineur 4 : 102,85% du critère
Patineur 5 : 101,802% du critère
Patineur 2 : 101,578% du critère
Patineur 3 : 101,374% du critère
Patineur 1 : 101,205% du critère

Le CEGB se réserve la possibilité d'une sélection discrétionnaire jusqu'à 5 athlètes supplémentaires. La liste des athlètes proposés par les entraîneurs responsables sera soumise pour l'approbation du coordonnateur du CEGB.

** Temps à la fin de l'année incluant les compétitions nationales.*

*** Les âges représentent les catégories d'âge de l'athlète pour la saison 2025-26. C'est-à-dire l'âge de l'athlète en date du 1er juillet 2025*

****Un athlète qui atteint les critères seulement en longue piste, mais qui n'a pas la possibilité de s'entraîner aux heures du groupe longue piste développement pourra s'entraîner sur d'autres plateaux avec d'autres groupes du CEGB suivant l'approbation de son entraîneur et de l'entraîneur responsable du plateau.*